

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François-de-l'île-d'Orléans tenue le 7 août 2006, à 20h00 à la salle municipale étaient présents : Jean Rompré, Carmen Blouin, Jacques Drolet, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire suppléant Dominique Labbé.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès verbal du 3 juillet 2006.
3. Suivi du procès verbal.
 - a. Terrain de jeux été 2006
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Demande d'aide financière.
 - a. Virage vert (Recyclage camping Orléans)
7. Achat appareil photo numérique.
8. Résolution Mariage civil et Union civile.
9. Résolution renouvellement de la Politique nationale de la ruralité.
10. Adoption du premier projet de règlement #06-056 modifiant le règlement de zonage #03-41.
11. Avis de motion adoption du règlement #06-057 sur la voirie municipale.
12. Varia
 - a. M.R.C.
 - b. Borne-fontaine
 - c. Service de police sur les chemins privés
13. Période de questions.
14. Levée de l'assemblée.

06-064

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Carmen Blouin et appuyée par Jean Rompré.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

06-065

Item 2 Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2006.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Lina Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères).

Item 3 **Suivi du procès-verbal**

06-066

a. Terrain de jeux été 2006.

Attendu que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans n'offre pas de programme de terrain de jeux pour ses enfants de 5 à 12 ans ;

Attendu que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans offre les services d'un camp de jour aux enfants de 5 à 12 ans ;

Attendu que l'inscription pour l'été 2006 au camp de jour de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans est chose faite depuis le 20 mai 2006 ;

Attendu que sept (7) enfants de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans sont déjà inscrits à ce camp ;

Attendu que les inscriptions couvrent une partie seulement des dépenses de ce service municipal ;

Attendu que les municipalités de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et de Saint Jean Île d'Orléans ont conclu entre elles, en 2005, une entente en vue d'une répartition équitable des frais supplémentaires ;

Attendu que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a fait connaître, en date du 29 juin 2006, ses intentions à l'effet que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans devrait assumer une partie de ces frais ;

Attendu que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans envisage de refuser à l'avenir les enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

En conséquence il est proposé par Jean Rompré et appuyé par Lina Labbé

Et il est résolu

Que pour l'été 2006 les enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soient considérés comme *non-résidents*, au camp de jour de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, suivant les termes de son dépliant publicitaire ;

Que pour la saison 2007, il y ait réunion au moment opportun, entre les représentants dûment désignés de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans afin d'en arriver, le cas échéant, à une entente qui soit conclue à la satisfaction de chacune des parties en cause ;

Que pour l'été 2006 les frais de transport soit payés à la municipalité de Saint-Jean Île d'Orléans pour les enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans qui l'utilise pour se rendre au camp de jour de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Au prorata du coût soit : environ 115\$ par enfant) et qu'une somme équivalente soit versée pour les autres enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans inscrits

dans les différents camps de jour de l'Île (2 au camp de jour de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, 1 à celui de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et 3 au camp Saint-François) ;
 Résolu à l'unanimité des conseillers (ères).

Item 4 **Correspondance**

06-067

Item 5 **Adoption des dépenses**

Comptes payés

M.R.C. de l'Île d'Orléans (Quote-part ordures)	5 547.10 \$
Communauté Métropolitaine de Québec (Versement 2/3 quote-part 2006)	1 529.00 \$
Marco Langlois	643.15 \$
Réjean Guay (Salaire régulier)	439.77 \$
Yoland Dion	588.29 \$
Dominique Labbé	199.45 \$
Jean Rompré	199.45 \$
Carmen Blouin	199.45 \$
Jacques Drolet	199.45 \$
Lina Labbé	199.45 \$
Lauréanne Dion	199.45 \$
Marco Langlois	531.05 \$
Réjean Guay (Salaire régulier)	341.83 \$
Ministère des Finances (Déductions à la source)	864.52 \$
Receveur général du Canada (Déduction à la source)	272.69 \$
CARRA (Commission administrative des régimes de retraite)	395.54 \$
Pothier Delisle société d'avocats	6 650.98 \$
Sylvie Beaulieu (Frais audience Commission accès à l'information)	157.33 \$
Marco Langlois (Frais audience Commission accès à l'information + frais de déplacement)	87.20 \$
MRC Île d'Orléans (Frais service évaluation 6 mois)	669.58 \$
Jude Morency (Articles de quincaillerie)	29.20 \$
Fond de l'information foncière	6.00 \$
Bell Canada (Administration)	158.68 \$
Bell Mobilité (Cellulaire Sécurité civile)	9.41 \$
Oricom Internet (Internet administration)	18.18 \$
CSCBIO (Cotisation été 2006 pour soccer selon entente)	260.00 \$
Huiles Simon Giguère (Réparation fournaise)	97.72 \$
Poly-Énergie (Entretien des luminaires mai 2006)	543.80 \$
Garage Dallaire (Outillage et soudure voirie - pilon à asphalte)	115.03 \$
Hydro-Québec	732.67 \$
MRC Île d'Orléans (Compensation journal parution juillet 2006)	249.50 \$
Marco Langlois	531.05 \$
Total :	<u>22 665.97 \$</u>

Comptes à payer

Denis Asselin (Travaux : chemin du Quai 1877.21\$; Rte Argentenay 552.12\$; Halte 36.80\$)	2 466.13 \$
Croix-Rouge canadienne (Dernière année de l'entente de trois ans service aux sinistré)	51.30 \$
Bureau de la publicité des droits (Mutation)	6.00 \$
Produits Capital (Poubelles Halte routière)	182.04 \$
Fournitures Et Ameublement du Québec (Papeterie et fourniture de bureau)	143.95 \$

Total : 2 849.42 \$

L'adoption des dépenses est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Lina Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci haut.

Marco Langlois

Directeur général / secrétaire-trésorier

Item 6 Demande d'aide financière

a. Virage vert (Camping Orléans)

Une demande, d'octroyer une somme de 200 \$ à l'organisme Virage Vert matières résiduelles Québec, a été reçue pour l'achat de deux bacs de recyclage 360 litres, dans le cadre du projet de recyclage sur les terrains de camping. Pour le camping Orléans dans le cas de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Demande refusée.

Item 7 Achat appareil photo numérique

L'achat immédiat a été rejeté et la décision finale remise à plus tard.

06-068

Item 8 Résolution Mariage civil et Union civile

Attendu que depuis le printemps 2003, le code civil du Québec permet aux maires, conseillers et fonctionnaires municipaux, qui sont accrédités par le ministre de la Justice, de célébrer un mariage civil ou une union civile sur le territoire de leur municipalité;

Attendu qu'il est de la volonté du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans d'offrir ce service sur le territoire de la municipalité;

Attendu que ce service représentera une nouvelle source de revenu pour la municipalité selon les droits minimum et maximum fixés par un règlement du gouvernement;

En conséquence il est proposé par Lauréanne Dion et appuyé par Jean Rompré de demander au ministre de la Justice du Québec d'accorder ladite accréditation à : Monsieur Yoland Dion, maire, monsieur Marco Langlois directeur général / secrétaire-trésorier, monsieur Dominique Labbé conseiller, monsieur Jean Rompré conseiller, madame Carmen Blouin conseillère, monsieur Jacques Drolet conseiller, madame Lina Labbé conseillère ainsi qu'à madame Lauréanne Dion conseillère.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

06-069

Item 9 **Résolution renouvellement de la Politique nationale de la ruralité.**

Considérant l'importance de la « *Politique nationale de la ruralité* » dans la vie économique, sociale et communautaire de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

Considérant l'immense succès connu par le pacte rural en vigueur depuis cinq ans sur notre territoire;

Considérant la nature structurante des projets mis en place et la mobilisation qu'ils ont générés à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

Considérant l'engagement des intervenants locaux dans la préparation d'un nouveau pacte rural et l'impact positif anticipé sur tous les citoyens de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

Considérant que de nombreux autres projets sont déjà proposés et en attente de réalisation;

En conséquence il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Carmen Blouin **ET IL EST RÉSOLU** dans le cadre du renouvellement de la « *Politique nationale de la ruralité* »;

QUE le gouvernement du Québec **reconnaisse pleinement le droit** de celles et de ceux qui ont choisi de vivre en milieu rural dans de petites communautés et qu'il reconnaisse également la nécessité, face notamment au défi démographique, de les soutenir dans l'exercice de cette liberté de choix;

QUE le gouvernement **s'engage résolument dans la modulation** des programmes, seul véritable moyen d'offrir des services essentiels à la survie des communautés rurales;

QUE le gouvernement **revoie à la hausse le nombre des agents ruraux** qui sont jugés essentiels pour le maintien et la continuité du développement rural, et qu'il **renforce leur formation**;

QUE le gouvernement renouvelle la « *Politique nationale de la ruralité* » qui a rendu possibles les pactes ruraux et **bonifie les budgets** qui y sont consacrés;

QUE le gouvernement prenne le virage d'une **décentralisation démocratique**, efficace et assortie des moyens requis.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

06-070

Item 10 **Premier projet de règlement # 06-056 modifiant le règlement de zonage # 03-41 aux fins de permettre l'implantation de bâtiment complémentaire à l'habitation de type grange ou hangar en cour latérale d'une résidence dans la zone 18-a.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement de zonage # 03-41 en date du 4 août 2003;

ATTENDU QUE l'article 113 alinéa 5° de la Loi sur L'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de gérer l'utilisation et l'aménagement des terrains;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean Rompré, appuyé par Lina Labbé et

IL EST RÉSOLU QUE le présent projet de règlement # 06-056, intitulé « **Projet de règlement # 06-056 modifiant le règlement de zonage # 03-41 aux fins de permettre l'implantation de bâtiment complémentaire à l'habitation de type grange ou hangar en cour latérale d'une résidence dans la zone 18-a** », soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 :

Modifier l'article 9.2 intitulé « COURS LATÉRALES » par l'ajout de l'alinéa suivant à la suite de l'alinéa 26°:

« 27° Dans la zone 18-A, un bâtiment complémentaire spécifiquement autorisé à l'article 7.2.10 du présent règlement. »

Article 2:

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Item 11 **Avis de motion adoption du règlement #06-057 sur la voirie municipale**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une assemblée ultérieure sera adopté le règlement # 06-057 sur la voirie municipale.

Item 12 **Varia**

a. M.R.C.

En l'absence de monsieur le maire Yoland Dion les membres du conseil mandate le directeur général / secrétaire-trésorier monsieur Marco Langlois pour qu'il lui transmette leur interrogations et des questions de citoyens dans le but d'obtenir des éclaircissements lors de l'assemblée des maires de la MRC de l'Île d'Orléans.

b. Borne-fontaine

Madame Carmen Blouin conseillère responsable fait le point sur le dossier du projet d'aménagement des nouvelles citernes et bornes-fontaines municipales.

c. Service de police sur les chemins privés

À la suite d'une plainte d'une résidente au sujet d'une intervention de la Sûreté du Québec sur un chemin privé de la municipalité, à la suite d'un appel au service 911, les membres du conseil ont convenu d'effectuer les vérifications requises dans ce dossier.

Item 13 **Période de question**

06-071

Item 14 **Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée par Jean Rompré il est 21h50.